

Sud Solidaires



sudceidf@orange.fr

A Paris, le 12/10/2021

Jean-Philippe Bastias - Valérie Boisliveau - Thierry Bordier - Martine Desaulles
David Espin - Pascale Monchal - Boris Violet

64-68 rue du Dessous des Berges
75013 Paris - 01 70 23 53 40 (38)

LA CEIDF DÉLOCALISE LE CRC DE ST GERMAIN

En mai, la direction présentait aux élus un projet de relocalisation du CRC de St-Germain vers St-Quentin en Yvelines. Ce dossier illustre parfaitement la politique menée par le directoire : des recherches d'économies de coût puisque la CEIDF est propriétaire à St-Quentin et ce quel que soit le prix à payer pour les salariés. Après les avoir rencontrés sur place, **Sud** retient que deux tiers des salariés en poste envisagent de ne pas suivre l'activité compte tenu d'un temps de trajet considérablement augmenté. Pour la plupart, cela signifie une affectation en agence en tant que conseiller commercial.

Les craintes des téléconseillers sont fondées

Où vont-ils atterrir et dans quelles conditions ? A date, la plupart sont dans le flou le plus total en ce qui concerne leur future affectation. Ceux qui suivent l'activité sont très inquiets sur les conditions futures d'exercice de leur métier : peu de collègues d'expérience vont rester nécessitant de nouvelles embauches qu'il faudra former en plus de l'activité quotidienne. Toute l'organisation est à reprendre et elle va reposer sur quelques-uns. Tous expriment le souhait d'une compensation financière pour une situation qu'ils subissent.

Compte tenu des zones d'ombre du volet RH, les élus **Sud** ont demandé à François de Laportalière de reporter le recueil d'avis à 2022, l'emménagement effectif étant programmé en avril. Refus catégorique de ce dernier car "il n'y a pas d'incertitude dans ce dossier, un poste est proposé quoiqu'il arrive".

Une commission de suivi réclamée par Sud, pourquoi faire ?

Elle permet aux élus de suivre les cas individuels sur le long cours et de talonner la direction si le salarié rencontre des difficultés de tous ordres : sur le lieu d'affectation, sur le temps de trajet, sur la formation, sur l'évolution des postes.

Mais la direction n'en veut pas. Elle feint en reléguant les questions des salariés aux ordres du jour des CSE à venir. Trop facile. Les élus **Sud** ne maîtrisent pas l'ordre du jour qui est entre les mains de François de Laportalière et la secrétaire CGC du CSE. Dans une situation similaire relative à l'extinction de la filière AGC-RGC, nos demandes ont été ajournées en septembre et repoussées à 2 mois. Après ça, la CGC écrit dans un tract qu'elle est aux côtés des collègues à reclasser.

Les revendications portées par Sud en réunion de CSE

Juste expression des souhaits émis par les collègues du CRC, les élus **Sud** ont listé TOUTES leurs demandes :

- ✓ Une semaine d'immersion en agence pour ceux qui le souhaitent afin de faciliter une prise de décision finale.
- ✓ La tenue d'entretiens bienveillants avec une écoute active et des recherches de postes par la RH. Ce n'est pas au salarié de se débrouiller : les propositions de reclassement doivent être concrètes afin que chacun puisse se projeter.
- ✓ Le maintien pérenne dans l'affectation à l'agence choisie par le salarié.

- ✓ Un temps de trajet de 45 mn maximum pour ceux qui rejoindront le réseau.
- ✓ Un délai maximum de 12 mois pour être inscrit au PPNCOFI.
- ✓ La mise en place d'un dispositif d'intégration et les modalités envisagées pour la prise de poste (rdv en binômes, accompagnement à la prise d'un poste accueil, quel accompagnement de l'animation commerciale ?). Nous demandons l'information des élus sur ces points ainsi que la présentation aux élus des livrables : Kit manager d'intégration et kit collaborateur. Durant cette période de prise en main, les objectifs commerciaux et la PV doivent être revus à la baisse.
- ✓ Sur l'accueil des nouveaux entrants au CRC : A quel rythme se feront les embauches ? Combien de nouveaux CDI pour le CRC chaque mois ? Combien de salariés d'agences en immersion au CRC ? Combien d'alternants ?
- ✓ La formation des nouveaux entrants par les téléconseillers sur la base du volontariat avec une diminution des objectifs à due proportion du temps consacré à la formation et une compensation financière. Arguant du fait que tous les entretiens n'avaient pas été menés et qu'il manquait de visibilité, nous n'aurons aucune réponse de la direction se bornant à nous dire qu'elle nous informera régulièrement en fonction de l'avancement du dossier.

Il serait tout à fait opportun d'ouvrir une négociation portant sur les points que nous venons d'énoncer et, notamment sur la mise en place d'un accompagnement financier pour des salariés contraints de changer d'emploi. L'indemnité temporaire d'un an portant sur le surplus de trajet domicile-lieu d'affectation est notoirement insuffisante. Mais il est tout à fait improbable que la direction accepte une telle proposition. Il est vrai qu'elle a coutume d'initier les négociations et de siffler ses gentils partenaires quand elle en a besoin. Cette réunion est en fait un fiasco, une consultation déloyale de l'instance. Il est dommage que toutes les organisations syndicales n'aient pas fait front ce jour-là, la CGC et la CFDT n'étant pas dans cette solidarité.

J'ADHÈRE

A retourner à la permanence **SUD** par courrier interne : 64 - 68 rue du Dessous des Berges, 75013 Paris
La cotisation annuelle est prélevée en 4 trimestres et s'élève à 0.40 % du salaire net.

NOM PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE / /

ADRESSE PERSONNELLE

PORTABLE PERSONNEL EMAIL PERSONNEL

AFFECTATION FONCTION

CLASSIFICATION SALAIRE NET ANNUEL (pour calculer la cotisation) €

Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations (mail et courrier postal) de la part du syndicat Sud Solidaires BPCE merci de cocher cette case